

## Je trie !

### Je trie mes emballages !

Le tri des emballages permet de préserver les ressources naturelles, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'économiser de l'énergie et de soutenir l'économie et l'emploi localement.

Éco-Emballages vous accompagne pour vous aider à trier vos emballages. Pour retrouver toutes les informations sur le tri des emballages rendez-vous sur le site internet d'Éco-Emballages : [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr).

Les emballages destinés au recyclage doivent être déposés dans **les bacs jaunes** de votre point de collecte.

**Vous ne savez pas dans quel contenant déposer un déchet ?** Consultez les consignes de tri sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

Je calcule les économies d'énergie que je réalise grâce au tri.

### Je trie mes papiers et cartons !

Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois. Alors triez vos papiers, c'est un geste simple : TOUS vos vieux papiers se trient et se recyclent. Où que vous soyez ! A la maison, dans la rue, au bureau.

Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

Les papiers et cartons destinés au recyclage doivent être déposés dans **les bacs jaunes** de votre point de collecte.

Ecofolio vous accompagne pour vous aider à trier vos papiers et cartons. Pour retrouver toutes les informations sur le tri rendez-vous sur le site internet d'ecofolio : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr).

Êtes-vous un bon trieur ? Testez vos réflexes de tri ludiquement en suivant **ce lien**.

### Je trie le verre !

Le verre est un matériau qui se recycle à l'infini et sans perte de qualité. Tous les emballages en verre se recyclent (bocaux, bouteilles, pots). Pour les recycler, déposez-les dans **les colonnes à verre** placées sur le territoire. Un geste facile et malin qui permet pour chaque bouteille ainsi déposée, de recycler une nouvelle bouteille.

Retrouvez ci-contre la carte des points de collecte du verre du territoire.

## Je trie mes électroménagers usagés !

Même les appareils électriques et les équipements d'électroniques se recyclent. Il sont collectés **sur la déchetterie à Saint Thomas**.

Ils peuvent également être déposés en **point de vente** car pour tout achat d'un appareil électrique neuf, les distributeurs reprennent gratuitement, en magasins ou à la livraison, l'appareil usagé du même type (**collecte "1 pour 1"**). Certains magasins disposent également de meubles de collecte pour les petits déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ces meubles sont situés en règle générale à l'entrée des magasins, hors de la surface de vente, car ils sont utilisables sans obligation d'achat (**collecte "1 pour 0"**).

Retrouver toutes les informations sur la collecte de DEEE sur le site internet de notre partenaire de collecte **Ecologic** : [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com).

## Je trie mes textiles !

Les textiles se recyclent également. Tous les vêtements, chaussures, linges de maisons même usés peuvent être valorisés.



Usés ou juste démodés, déchirés ou troués tous vos articles peuvent être réutilisés ou recyclés à **condition d'être propres et secs**



Ne mêlez pas d'articles **humides** qui risqueraient de moisir et de détériorer les autres articles

Placez vos articles secs dans un sac fermé et déposez-les dans un des box de collecte répartis sur le territoire.

Attachez les chaussures par paire avant de les placer dans le sac.

Pourquoi trier les TLC ? Cela permet :

- \* De transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtement de sol...
- \* De diminuer la consommation de ressources naturelles,
- \* De créer de nouvelles activités et des emplois.



Retrouvez toutes les informations sur le tri des textile sur le site de notre partenaire [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

## Je trie mes déchets spécifiques !

Déchets Diffus Spécifiques des ménages ou DDS, de quoi parle-t-on ? Ce sont tous les produits d'entretien de la maison, de la piscine, de la voiture et de la cheminée. C'est également les produits utilisés en bricolage ou au jardin.

### Déchets des produits d'entretien véhicule



... filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de nettoyage, anti-goudron.

### Déchets des produits de nettoyage, cheminée et barbecue



... combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant pour cheminée, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

### Déchets des produits d'entretien piscine



... désinfectants de piscine.

### Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

### Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Ne jetez pas ces Déchets Spécifiques dans les poubelles ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchetterie pour qu'ils soient pris en charge et traités. Cette démarche permet de mieux valoriser les ordures ménagères et d'éviter la dispersion des déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

Vous ne savez pas comment trier un déchet spécifique ? Demandez conseil auprès de votre agent de déchetterie ou retrouvez plus d'information sur le site internet de notre partenaire sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com).



# DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES

## Je trie mes lampes !

### Quelles lampes se recyclent ?

Les lampes à économie d'énergie se recyclent. Elles ont des formes très variables, mais elles portent toutes **le symbole**



**"poubelle barrée"**, signifiant qu'elle ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !







- \* **Déposez vos lampes en déchetterie** dans les bacs de recyclage
- \* **Déposez vos lampes en magasin** dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Voir les points de collecte les plus proches de chez vous [cliquez ici](#)

Les lampes collectées auprès des déchèteries et magasins sont prises en charge par Récyllum, **l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France**. Ces opérations sont financées par **l'éco-contribution**, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids :

- \* **Le verre (88%)** est la matière recyclable la plus importante. Il constitue l'essentiel du poids des lampes. Le verre des tubes fluorescents usagés permet de fabriquer des tubes fluorescents neufs. Le verre des lampes usagées permet de fabriquer des abrasifs, des isolants pour le bâtiment...
- \* **Les métaux (5%)** comme le fer, l'aluminium, le cuivre composant notamment les contacts et culots de lampes sont réutilisés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.
- \* **Les plastiques (4%)** ne sont pas recyclés à ce jour. Les volumes en jeu sont insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Ils font souvent l'objet d'une valorisation énergétique (production d'énergie) par incinération.
- \* **Les poudres fluorescentes (3%)** recouvrant l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes basse consommation sont recyclées pour en extraire les terres rares qui les composent.
- \* **Le mercure (0,005%)**, présent en infime quantité, est contenu dans les poudres fluorescentes. Il est isolé pour être stocké de façon hermétique dans un lieu de stockage sécurisé (CSDU).



Pour en savoir plus sur le recyclage des lampes [cliquez ici](#)

## LES LAMPES SE RECYCLENT À PLUS DE 90% LEUR POIDS

### LES COMPOSANTS DÉPOLLUÉS ET RECYCLÉS

Poudres fluorescentes (3%)



Mercure neutralisé (0,005%)



### LES COMPOSANTS VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT

Plastiques et divers (4%)



### LES COMPOSANTS RECYCLÉS

Verre (88%)



Métaux (5%)

